



M. Pierre CASTEL  
Maire de Quillan

QUILLAN, le 16 Décembre 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville de Quillan soutient le dynamisme associatif par le biais de subventions de fonctionnement ou d'aides indirectes comme la mise à disposition de locaux et de matériel.

Les subventions accordées aux associations concernent le fonctionnement global de l'association ou des actions spécifiques (projets, manifestations) présentant un intérêt public et local pour la Ville de Quillan.

J'attire votre attention sur le fait que le versement d'une subvention n'est en aucun cas acquis par tacite reconduction, il appartient aux associations de formuler une demande.

Vous trouverez ci-joint le formulaire Cerfa 12156\*05 **à retourner accompagner des pièces demandées au bureau d'accueil de la Mairie impérativement avant le vendredi 30 janvier 2026.**

**Un dossier incomplet peut entraîner un refus de subvention.**

Le dépôt d'un dossier de demande ne crée pas l'obligation d'attribution. Vous serez informés de la réponse à votre demande après le vote du conseil municipal prévu à cet effet. A l'inverse, l'attribution d'une subvention publique impose des obligations aux bénéficiaires, en matière notamment de justificatifs de l'utilisation de l'aide allouée : transmission de documents comptables, rapport d'activités.

Le service associatif, Mme Sonia GRAU (04.68.20.00.44) se tient à votre disposition pour renseignement concernant la constitution de votre demande. Des dossiers vierges seront également à votre disposition au bureau d'accueil de la Mairie ou à télécharger si vous le désirez sur le site de la ville de Quillan. Pour votre entière information, je vous invite à consulter le règlement d'attribution des subventions aux associations.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Le Maire,  
  
Pierre CASTEL.

## **DOCUMENTS A FOURNIR ET A JOINDRE AU DOSSIER**

- **Composition du dernier bureau déclaré auprès de la Sous-Préfecture de Limoux**
- **Copie du compte rendu de la dernière AG**
- **Copie du compte d'exploitation 2025 détaillé par poste**
- **Compte de résultat 2025**
- **Copie des relevés bancaires sur les 3 derniers mois (compte courant, livret.....)**
- **Bilan d'activités de l'exercice écoulé, projets pour l'exercice à venir**
- **Numéro SIRET**
- **1 RIB (document obligatoire pour le versement de la subvention)**